

3. La valorisation du bois



Crédits photo : SNED®



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de bois bénéficient d'une filière de valorisation ?

La majorité des déchets de bois peuvent bénéficier d'une filière de valorisation. Dans le second-œuvre, on retrouve des déchets de bois dans de nombreux éléments : revêtements de sol, volets/stores, bardages extérieurs, agencements intérieurs, clôtures extérieures, cloisons, plafonds, revêtements de mur, plinthes, menuiseries, murs rideaux.

Les déchets de bois sont répertoriés sous les codes déchet 150103 et 170201.

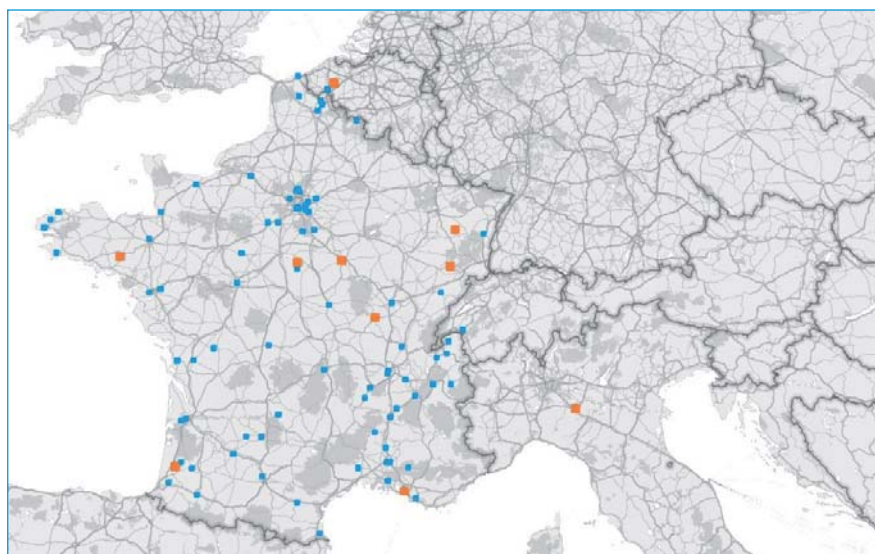
Comment valorise-t-on le bois ?

Aujourd'hui deux modes de valorisation du bois existent :

- le recyclage : le bois retourne dans la fabrication de panneaux ;
- la valorisation énergétique : le bois est utilisé comme combustible :
 - en cimenterie ;
 - en chaufferie industrielle.

LE RECYCLAGE

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du bois et où se situent-ils ?

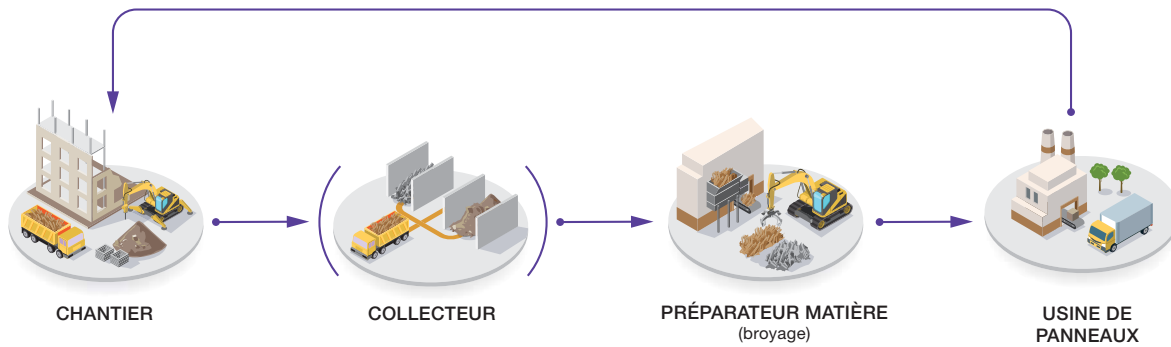


- Préparateur matière
- Exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

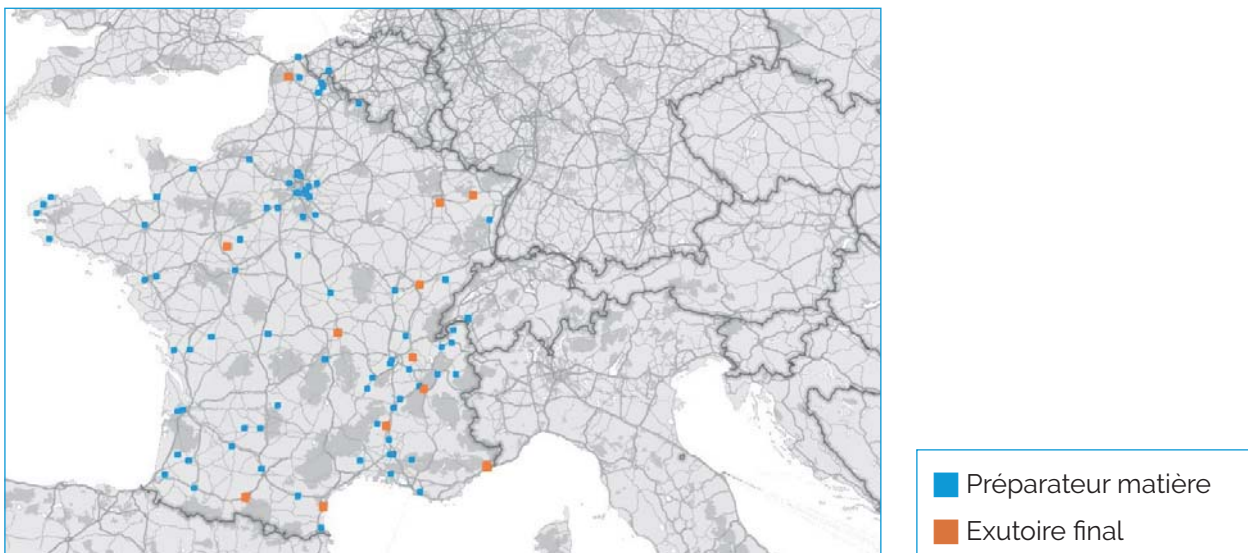
De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du bois :



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CIMENTERIE

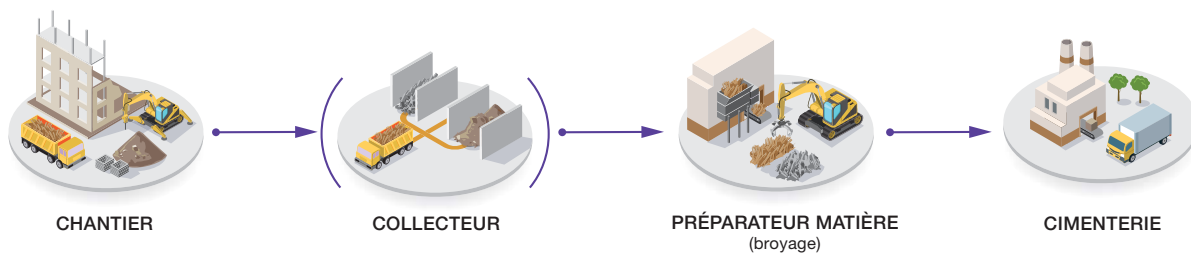
Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation énergétique du bois en cimenterie et où se situent-ils ?



Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation énergétique du bois en cimenterie :



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHAUFFERIE INDUSTRIELLE

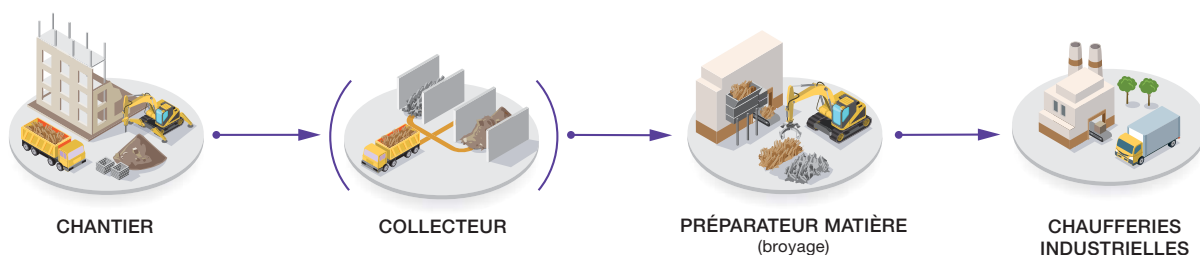
Quels sont les acteurs français de la filière de valorisation énergétique du bois en chaufferie industrielle et où se situent-ils ?



Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de valorisation énergétique du bois en chaufferie :



SECTION COMMUNE

Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de bois ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Emballages.	Bois traités aux sels métalliques (bois ignifugés).
Menuiseries et mobiliers en bois massif (portes, tables...).	Bois souillés ou traités avec des substances organiques dangereuses telles que la créosote (traverses de chemin de fer, poteaux électriques, etc.).
Bois de démolition (charpentes non traitées, chevrons, poutres).	Tout autre déchet.
Chutes de panneaux agglomérés mélaminés et stratifiés.	
Chutes diverses de menuiserie.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
En vrac, dans une benne ou un contenant dédié.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de bois :

- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Les acteurs du recyclage

Les préparateurs matières :

- Le syndicat des Recycleurs du BTP (SRBTP)
www.recycleurs-du-btp.fr

Les fabricants de panneaux :

- L'union des Industries de Panneaux de Process (UIPP)
www.uipp.fr

Les cimentiers :

- Le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC)
www.infociments.fr